



## REGLEMENT INTERIEUR

- ACCES AU CLUB HOUSE :
  - Accès autorisé seulement en présence d'un salarié ou d'un membre de l'équipe dirigeante. Il est réservé aux seuls adhérents CTC & Fête Le Mur, sauf avis contraire d'un membre autorisé. Cet espace, destiné à l'administration du club et à l'accueil de ses adhérents, exige de ceux-ci un comportement adapté. Le club s'autorise le droit d'exclure du local, toute personne qui ne respecterait pas les lieux et les personnes s'y trouvant. Toute dégradation sera facturée au contrevenant, du montant de la réparation. Selon le niveau de gravité, le club se réserve le droit d'engager des poursuites contre celui-ci.
- TENUE ET SAVOIR VIVRE :
  - Tenue de tennis OBLIGATOIRE !!! (Short, chemisette, polo, tee-shirt, jupe, robe, survêtement,...) Il est interdit de jouer torse nu ou en maillot de bain. Le port des chaussures de tennis est seul autorisé sur les courts ; les chaussures de running sont interdites !!! Pas de semelles noires sur les courts couverts. Elles doivent être apportées dans un sac et avoir des semelles propres.
  - Boîtes, bouteilles, papiers, etc... doivent être déposés dans les poubelles prévues à cet effet. Des bacs destinés au recyclage sont à votre disposition. Les diverses installations doivent être respectées.
  - Bien entendu les actes de vandalisme, de violences, les vols, et autres comportements délictueux, commis par un membre du CTC ou de FLM seront immédiatement sanctionnés.
- RESPONSABILITE :
  - Le club décline toute responsabilité en cas de manquements au présent règlement, en cas de pertes ou de vols sur les courts ou dans les installations annexes, ainsi qu'en cas d'accident. Aussi est-il recommandé d'éviter de laisser :
    1. ses objets personnels dans les vestiaires.
    2. des enfants en bas âge, sans surveillance sur les courts ou dans l'enceinte du club.
  - S'agissant de l'école de tennis, les parents doivent s'assurer qu'il y a bien un responsable pour les accueillir quelque soit le lieu des cours.

- SANCTION :
  - L'adhésion de tous les membres aux règles énoncées ci-dessus est nécessaire au bon fonctionnement du club. Tout joueur ne respectant pas le présent règlement peut se voir notifier un avertissement écrit, une exclusion temporaire ou définitive en cas de faits graves ou de récidive et ce, sans aucun remboursement de cotisation. La décision lui sera notifiée par écrit après décision du bureau.

Date :

Lu et approuvé,

Le joueur/la joueuse

Le Papa/La Maman

Le Responsable du Site



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Kamel', is written over the 'Le Responsable du Site' label. The signature is stylized and cursive.



A logo for 'Groupe 3013' is located at the bottom of the page. The text is in a stylized, bold, sans-serif font with a slight shadow effect.



## CHARTE FÊTE LE MUR CANTELEU

- Les parents ne se mêlent pas des histoires de FLM tant qu'ils n'y sont pas invités.
- Ne pas accuser sans savoir.
- Pas de chamailleries.
- Pas de chewing-gum pendant les cours.
- Les portables doivent rester dans les sacs pendant les cours/activités.
- Toujours respecter le/les enseignants et/ou encadrants.
- Le comportement doit toujours être correct.
- Prévenir en cas d'absence.
- Tout le monde aide au rangement du matériel, quelque soit l'activité.
- Lorsque Xavier est absent/occupé, il nomme un responsable à qui les autres doivent obéir, et suivre ses consignes.
- Si Xavier demande à un grand de s'assurer qu'un plus jeune respecte ses conseils/consignes en dehors des cours ou en son absence, le plus jeune devra suivre les indications du plus grand sans rouspéter ; dans le cas contraire, Xavier sera mis au courant & des « sanctions » pourraient être prises.
- Ponctualité :
  - 5' de retard=50 pompes
  - 10' de retard=Séance physique individuelle
  - 15' de retard=Renvoi à la maison et sanction future.
- Boîte à gros mots/retards : 50cts par 5' de retard, jusqu'à concurrence de 5€ maximum/cours.

Date :

Lu et approuvé,

Le joueur/la joueuse

Le Responsable du Site

Le Papa/La Maman



Boupp 3/93